

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	91	68

PRESENTS	55
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	9
ABSENTS	23

Vote Pour :	68
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation
10 SEPTEMBRE 2024

Date d’Affichage
10 SEPTEMBRE 2024

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi seize septembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Alain ASSIE, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, Patrick LAGASSE, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, François JONGBLOET à Francis BERNADOU, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Ann BARNES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Laurence CRANSAC-VELLARINO à Claire VILLENEUVE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Elisabeth LOYER à Christophe GOURMANEL, Eric PILUDU à Laurent SQUASSINA, Francis RUFFEL à Martine SOUQUET, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Claude SOULIES à Jacques TISSERAND

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Thierno BAH, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Dominique BOYER, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Christelle HARDY, Jean-Paul LALANDE, Michelle LAVIT, Françoise MALAURE-NERIN, Marc MIRALES, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°157_2024
ACTES : 5.3.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 14- Modification de la liste des membres du Comité d’Agrément de la Pépinière - Hôtel d’entreprises

Exposé des motifs

Par délibération n°22_2022 du Conseil Communautaire en date du 17 janvier 2022, la Communauté d’Agglomération Gaillac-Graulhet a validé les membres du Comité d’Agrément de la Pépinière – Hôtel d’entreprises sur les sites de Gaillac et de Graulhet.

La pépinière-hôtel d'entreprises de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet accueille des entreprises en création dans leur phase de développement. De plus, cet équipement public propose des services d'accompagnement et d'hébergement aux entreprises en phase de création ou âgées de moins de 5 ans, dans des conditions privilégiées. Pour bénéficier de ces services, les jeunes entreprises doivent satisfaire à un agrément rendu par un jury dédié après instruction d'un dossier de candidature.

A la suite de mouvements de direction d'entreprises qui représentaient le tissu économique local, il convient de mettre à jour la liste des membres permanents du Comité d'Agrément, à savoir :

- **5 représentants élus du territoire :**
 - Blaise AZNAR (Vice-Président chargé du développement industriel)
 - Alain GLADE (Conseiller délégué à la Présidence de la Commission Attractivité)
 - François JONGBLOËT (Conseiller délégué à la ruralité et à la voirie)
 - Maryline LHERM (Vice-Présidente chargée de l'action économique)
 - Francis RUFFEL (Vice-Président chargé de la Politique de la Ville)

- **4 représentants du tissu économique local :**
 - Philippe ESCOURBIAC – Imprimerie Escourbiac (Graulhet)
 - Jean-Christophe GAVEN – Oppidum (Puycelisi)
 - Arnaud CORBIERE – Med&Jobs (Gaillac)
 - Cécile PAGES-DAVOINE – Triinks (Gaillac)

- **6 représentants du réseau partenarial local :**
 - Région Occitanie – AD'OCC
 - Initiative Tarn
 - Réseau Entreprendre Tarn Aveyron
 - Incubateur des Mines d'Albi
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn
 - Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Tarn

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

Vu le Code général des Collectivités locales,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment son article 6.1.1 compétences en matière de développement économique,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°208_2022 du 19 septembre 2022 relative à l'adoption du Schéma de Développement Economique,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°22_2022 du 17 janvier 2022 relative à l'adoption de la Constitution des membres du comité d'agrément d'entreprise pour l'intégration en pépinière d'entreprise,

Considérant que la pépinière-hôtel d'entreprises de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet met en œuvre la mission d'intérêt général régional que constitue l'accompagnement à la création-reprise-transmission d'entreprises, par son adhésion au Réseau des incubateurs et pépinières d'entreprises d'Occitanie Pyrénées Méditerranée (Réso IP+),

Considérant que le Schéma de Développement Economique de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet souhaite faire de la pépinière-hôtel d'entreprises un centre de ressource du développement économique (Action n°2),

Considérant l'avis favorable de la Commission Attractivité du territoire du 5 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve** la liste des membres proposés ci-dessus, et, d'autoriser aux besoins la possibilité de convier des invités apportant une expertise sans droit de vote.



Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le **24 SEP. 2024**

- publication - mise en ligne

Le **24 SEP. 2024**

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.